



VILLE DE  
**DIEKIRCH**

# Équipement de production autonome

Demande de raccordement d'un équipement  
de production autonome en mode « autoproduction »

Demande de modification du mode opératoire

Demande de changement de tarif

Retourner à : Ville de Diekirch, Services Industriels, 32, route de Larochette, L-9254 Diekirch (avec **Demande de raccordement au réseau BT**)

Tél. 808780-501 / [services.industriels@diekirch.lu](mailto:services.industriels@diekirch.lu)

A remplir en lettres imprimées svp

Adresse du raccordement			
Numéro		Rue	
Code postal		Localité	
Preneur du raccordement (Propriétaire)			
Nom		Prénom	
Téléphone		E-mail	
<input type="checkbox"/> <b>Nouveau raccordement</b>			
Energie primaire			
<input type="checkbox"/> Vent	<input type="checkbox"/> Biogaz	<input type="checkbox"/> Cogénération	
<input type="checkbox"/> Photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Gaz d'épuration	<input type="checkbox"/> au gaz	
<input type="checkbox"/> Eau (hydroélectrique)	<input type="checkbox"/> Résidus /Déchets <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> au <input type="text"/>	
Injection au réseau			
<input type="checkbox"/> Générateur asynchrone		<input type="checkbox"/> Onduleur triphasé	
<input type="checkbox"/> Générateur synchrone		<input type="checkbox"/> Onduleur monophasé	
Données de l'installation			
Puissance active $P_{rA}$		kW	Démarrage du générateur en mode moteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Puissance totale $S_{rA}$		kVA	
Tension nominale $U_n$		V	
Courant nominal $I_{rA}$		A	Courant de démarrage $I_a$ <input type="text"/> A
Nombre d'installations identiques		Type	Constructeur
<input type="checkbox"/> <b>Changement en mode autoproducteur d'une installation de production autonome existante</b>			
Numéro du compteur :			
<input type="checkbox"/> <b>Tarif standard (Composante de disponibilité)</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Tarif « flat rate »</b>			
Conditions à remplir pour l'octroi du tarif « flat rate »:			
<b>Condition 1</b>	L'autoproducteur qui souhaite bénéficier de ce tarif doit être capable de réduire durablement sa puissance maximale prélevée du réseau. A cet effet il doit indiquer un niveau de puissance souscrite inférieur à son actuel niveau de puissance. L'énergie primaire doit être de type renouvelable.		
<b>Condition 2</b>	Une installation de comptage, conforme aux TAB-BT, composée de 2 compteurs intelligents communicants.		
<b>Condition 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une unité de stockage d'électricité intégrée dans le circuit de production <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non et / ou</li> <li>Gestion des flux (réduction de la puissance prélevée) moyennant effacement de la consommation par un pilotage intelligent de la charge. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</li> </ul> Nom du produit : <input type="text"/> Nom du fournisseur : <input type="text"/>		
La notification par laquelle votre électricien devra certifier la présence d'une unité de stockage ou d'un système de gestion des flux vous parviendra par courrier.			
<b>Condition 4</b>	La production d'électricité du site doit être conçue pour couvrir au moins 50% de la consommation totale annuelle. <b>Un contrôle annuel sera effectué. Si la Ville de Diekirch constate une non-conformité, le client sera facturé rétroactivement selon le tarif standard (Composante de disponibilité) pour l'exercice en cours.</b>		
Choix de la puissance souscrite (kVA) pour l'utilisation du réseau			
Puissance souscrite (kVA)			
<input type="checkbox"/> 4,2	<input type="checkbox"/> 6,9	<input type="checkbox"/> 11,1	<input type="checkbox"/> 17,3 <input type="checkbox"/> 22,2 <input type="checkbox"/> 27,7 <input type="checkbox"/> 34,6 <input type="checkbox"/> 43,6 <input type="checkbox"/> 55,4
L'autoproducteur est facturé selon sa puissance souscrite en mode « flat rate ». La redevance à payer est indépendante de la quantité d'énergie prélevée ou injectée et se limite à une redevance mensuelle fixe qui varie en fonction de la puissance souscrite, inférieure ou égale à sa puissance de raccordement au réseau. La durée minimale de souscription au tarif fixe pour autoproducteur BT capable de gérer les flux d'électricité est d'une année.			
Le tarif « flat rate » couvre :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>les frais d'utilisation réseau,</li> <li>les frais de gestion et d'administration ainsi que la réservation et la programmation dans les compteurs intelligents d'une puissance souscrite de prélèvement,</li> <li>la location des compteurs et les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation.</li> </ul>			
Sur simple demande, le producteur devra fournir une déclaration sur l'honneur concernant les aides étatiques en vue de l'enregistrement du site de production.			
Pour toute information complémentaire, prière de consulter le Catalogue de services publié sur notre site internet <a href="http://www.diekirch.lu">www.diekirch.lu</a>			
Electricien			
Nom		Cachet, signature et date	
Localité			
Téléphone			
Preneur du raccordement (Propriétaire)			
Signature			